

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 élus : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 14	<i>Séance du</i> 04 septembre 2020 <i>Date de la convocation :</i> <i>Président de séance :</i> W. DE VREESE 26 août 2020 <i>Secrétaire de séance :</i> V.COZZI

Commune d'OSTHOFFEN

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH M-J., MM. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P.

Absents : WEIL D.

---

Délibération n°1

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE LEURS SUPPLEANTS**

M. le Maire expose à l'Assemblée que, afin de constituer la nouvelle commission Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, chaque commune membre doit désigner ses représentants. Deux représentants sont à nommer pour la commune d'Osthoffen.

Sont ainsi désignés par le Conseil municipal, à l'unanimité :

- M. DE VREESE Wilfrid, Maire de la commune,
- Mme MARTIN Anne, Adjointe au Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Délibération n°2

**AVIS SUR LES PROJETS DE L'ESPACE PUBLIC DE L'EUROMETROPOLE  
DE STRASBOURG – AJUSTEMENT DU PROGRAMME 2020**

Conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil municipal est sollicité afin d'émettre un avis sur les projets sur l'espace public de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Ajustement du programme 2020 : Voirie, Signalisation, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement.

portant ajustement du programme 2020 des projets sur l'espace public : Voirie, Signalisation, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement,

Vu la liste des projets pour la commune d'Osthoffen annexée à la présente délibération,

Considérant la demande de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 13 août 2020,

Après avoir pris connaissance des projets pour la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'ajustement du programme 2020 tel que présenté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Opération	2020011107		OSTHOFFEN		Etudes et travaux		1		
Site projet	RUE DU FOYER								
Tronçon branche	1/1	Debut	Rue du Château	Fin	n°4				
Mont Total Prévisionnel	27 000 €		MOE	Externe		Tableau	-	EMO non	
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de distribution		Refection		Trx en faible profondeur	Type Marché MAPA	TTC
							Total délibéré EMS		27 000 €

### Délibération n°3

#### **ABAISSMENT DE LA VITESSE DE CIRCULATION SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que, pour des raisons de sécurité et conformément à un engagement pris lors de la dernière campagne électorale, il convient de réduire la vitesse de circulation des véhicules à 40 km/h sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'abaissement à 40 km/h de la vitesse maximale autorisée sur la commune, excepté sur les voies et/ou tronçons suivants limitées à 30 km/h :

- rue du Château – rue Principale (secteur école-mairie),
- Route du Kochersberg,
- Rue du Foyer.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dispositif, en particulier l'arrêté nécessaire à la limitation de vitesse.

**Votes :** Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Délibération n°4**CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL HEBDOMADAIRE**

La municipalité souhaite organiser un marché hebdomadaire. Ce marché, dont l'offre sera alimentaire, se tiendra le samedi matin de 8h00 à 12h00, à compter du 26 septembre

prochain. Il s'installera dans la cour de l'immeuble sis 8 rue Principale - à côté de la mairie- et accueillera au maximum six commerçants.

Le Conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal conformément à l'article L.2224-18 du Code général des collectivités Territoriales. Une consultation doit être faite auprès des organisations professionnelles intéressées. Le Syndicat des commerçants des marchés de France du Bas-Rhin a été sollicité en ce sens.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le principe de création d'un marché communal hebdomadaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

**Votes** :                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 4 septembre 2020

**Signé le Maire W. DE VREESE**